



Doc. 13018
01 octobre 2012

Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 19

Mme Anne BRASSEUR, Luxembourg, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 23.3 par le paragraphe suivant:

« à instaurer un dialogue politique digne de ce nom avec les membres de l'opposition non représentés à la Douma d'Etat ; »

Déposé par:

BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE
BROEKERS-KNOL Ankie, Pays-Bas, ADLE
FIALA Doris, Suisse, ADLE
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
REPS Mailis, Estonie, ADLE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2012 - Quatrième partie de session

